



## 14ème législature

<b>Question N° : 793</b>	De <b>M. Gérard Darmanin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Décentralisation		<b>Ministère attributaire</b> > Décentralisation et fonction publique
<b>Rubrique</b> >collectivités territoriales	<b>Tête d'analyse</b> >sociétés d'économie mixte	<b>Analyse</b> > liste.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>27/11/2012</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2013</b> Date de renouvellement : <b>30/07/2013</b> Date de renouvellement : <b>03/12/2013</b> Date de renouvellement : <b>11/03/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/11/2014</b> Date de renouvellement : <b>28/04/2015</b> Question retirée le : <b>02/02/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation, sur les sociétés d'économie mixte (SEM). Depuis 1980, les sociétés d'économie mixte se sont considérablement développées en France, et notamment dans les départements d'outre-mer. C'est pourquoi il lui demande de lui communiquer la liste complète des SEM ainsi que leurs territoires d'actions respectifs, sous forme de tableau.